2023/



# **DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE RIS-ORANGIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# DÉLIBÉRATION N°2023/338 Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2023

# Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres En exercice : 34(1)

Présents à la séance : 24 Excusés représentés : 9 Absent : 1

# Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi\*, Valérie Marion\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

#### Absent:

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

Contact@ville-ris-orangis.fr

<sup>\*</sup> Arrivé à 18 h 38 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

<sup>\*\*</sup> Arrivée à 18 h 52 avant le vote relatif au vœu de la commune en faveur de la paix au Proche-Orient

#### 2023/

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 22 novembre 2023 DÉLIBÉRATION N°2023/338

# Objet: Décision modificative n°1 - Exercice 2023

Finances

614 609,00 €

#### LE CONSEIL,

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

**VU** le budget primitif 2023,

VU le budget supplémentaire 2023 et l'affectation des résultats 2022,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 14 novembre 2023,

#### **APRES DELIBERATION**

APPROUVE la décision modificative n°1 qui se décompose comme suit :

# SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Recettes d'investissement :

0	Chapitre 10 : Dotations divers et réserves :	- 455 630,57 €
0	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues :	27 644,57 €
0	Chapitre 040 : Opérations d'ordres de transferts entre section	15 163,00 €
0	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales :	614 609.00 €
0	Chapitre 021 : Virement de la section de Fonctionnement :	405 275 00 €

# TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 607 061,00 €

### Dépenses d'investissement :

0	Ch	apitre 20 : : Immobilisations incorporelles : - Total des opérations d'équipement :	- 10 079,00 € - 114 400,00 €
	0	Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : - Total des opérations d'équipement :	97 000,00 € 20 531,00 €
	0	Chapitre 23 : Immobilisations en cours : - Total des opérations d'équipement :	- 600,00 €

# TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 607 061,00 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20231122-2023338-DE en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023338

# 2023/

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 73 : Impôts et taxes :
 Chapitre 74 : Dotations, subventions et Participations :
 Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions :
 3 982,00 €

# TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 79 986,00 €

#### Dépenses de Fonctionnement :

_	Chapitra 011 : Chargon à caractère général :	9 882,00€
0	Chapitre 011 : Charges à caractère général :	
0	Chapitre 014 : Atténuations de produits :	6 717,00€
0	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	40 827,00€
0	Chapitre 66 : Charges financières :	94 000,00 €
0	Chapitre 67: Charges Exceptionnelles:	3 000,57 €
0	Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	-39 248,00 €
0	Chapitre 042 : Opérations d'ordre et transferts entre sections	15 163,00 €
0	Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	405 275,00 €
0	Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	- 455 630,57 €

# TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 79 986,00 €

La Décision Modificative n°1 est donc équilibrée en dépenses et en recettes pour la section d'investissement et de fonctionnement pour les montants suivants :

Investissement : Fonctionnement :

607 061,00 € 79 986,00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 0-1 DEC. 2023

Publié le : 0 1 DEC. 2023 Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis Conseiller départemental de l'Essonne



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20231122-2023338-DE en date du 01/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023338

2023/

0 | 0F1 2023 | 0 | 0F1 2027